

**Décision n° P 2021- 27 en date du 22 mars 2021  
portant désignation du directeur des ressources humaines pour  
représenter le président du directoire  
lors des réunions des instances paritaires**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

**Vu** le code du travail ;

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

**Vu** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris à compter du 22 mars 2021 ;

**Vu** la décision n° D 2020-25 du directoire en date du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En complément de la désignation de MM. Bernard CATHELAIN et Frédéric BREDILLOT comme représentant du président du directoire lors des réunions des instances représentatives du personnel, M. Nam DURAND, directeur des ressources humaines est également désigné pour assurer, en tant que de besoin, la représentation du président du directoire lors de ces réunions.

**Article 2**

La décision P2021-03 du 1<sup>er</sup> février 2021 est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis le 22 mars 2021

  
Jean-François MONTEILS